



COMMUNE DE BRENNILIS COMITÉ CONSULTATIF CENTRALE NUCLÉAIRE

RÉUNION DU 6 NOVEMBRE 2009



1. Le Comité consultatif Centrale nucléaire institué par le Conseil municipal de Brennilis s'est réuni le 6 novembre 2009 en mairie pour :
 - Effectuer un bilan de la réunion de la CLI du 12 octobre et préparer les prochaines réunions (13 et 27 novembre) ;
 - Faire le point sur l'enquête publique en cours ;
 - Contribuer à la préparation de l'avis du Conseil municipal de Brennilis sur le dossier de démantèlement.
2. La réunion était présidée par Jean-Victor Gruat^{1*}, maire de Brennilis. Ont participé :
 - pour le conseil municipal de Brennilis, Marcel Gérardin, Sylvie Birhart*, Conseiller technique de la Municipalité : Olivier Herry ;
 - pour les Associations, Bernadette Lallouet * Evit Bevañ e Menez Are - Vivre dans les Monts d'Arrée, René-Pierre Bolan *, SEPNB - Bretagne Vivante ;
 - représentants les entreprises, Pascal Garin, la Forge des Monts d'Arrée ;
 - pour la commune de Loqueffret, Franck Piantoni * ;
 - pour le site nucléaire, Xavier Petitjean *.

Excusés : pour le Conseil municipal, Carole Le Boulanger ; pour les syndicats, Olivier Deplace* et Thierry Lorinquer ; pour les entreprises, Bruno Daniel. François Kergoat*, maire de Loqueffret, qui ne pouvait assister à la réunion, avait auparavant directement fait part au Président de ses observations.
3. A l'ouverture de la séance, M. Petitjean a précisé que, en raison de l'obligation de réserve qui s'impose à l'exploitant durant toute la période de l'enquête publique, son rôle durant cette réunion se limiterait strictement à celui d'observateur.
4. Bilan de la réunion du 12 octobre et préparation des réunions à venir de la CLI – Les membres de la CLI présents en séance et ayant participé à la réunion du 12 octobre, au cours de laquelle l'ACRO² avait présenté la première partie de son analyse du dossier de démantèlement, ont relevé que les remarques faites sur le dossier étaient pertinentes, parfois critiques, mettant le doigt sur certaines lacunes et manques de clarté dans le dossier. La présentation sur un sujet aussi technique a été considérée comme d'un haut niveau, pas forcément aisée à suivre.

¹ * = Membre de la CLI

² Association pour le contrôle de la radioactivité dans l'Ouest

5. Parmi les points les plus délicats du dossier de démantèlement, il a été fait mention notamment d'un manque de précision dans le « chronogramme » d'évacuation des déchets, avec des interrogations sur la pertinence de procéder à des évacuations avant que les sites extérieurs de stockage ne soient prêts (par exemple, le site du Bugey de stockage temporaire pour les déchets moyennement actifs à vie longue ne serait prêt qu'en 2013, et aucune décision n'a encore été prise sur le site définitif d'enfouissement prévu dans la Meuse). La question a été posée à ce propos de savoir dans quelle mesure les déchets ne pourraient pas être stockés à Brennilis même en attente de leur enfouissement définitif.
6. Il a également été noté que l'analyse de l'ACRO se concentrait sur une alternative démantèlement/mausolée, sans faire de différence entre démantèlement immédiat et différé, les opérations devant de toutes façons intervenir déjà 25 ans après l'arrêt du réacteur.
7. A également été mentionné à l'encontre des tentations éventuelles de tergiverser le fait que plus le temps passait, plus il y avait de risque que l'enceinte étanche perde de son imperméabilité, ce qui constitue un risque certain de contamination notamment de la nappe phréatique.
8. L'ACRO continuera sa présentation lors de la réunion du 13 novembre de la CLI, et traitera notamment de l'étude de maîtrise des risques – l'étude d'impact ayant fait l'objet de la première présentation. Est également attendue la soumission d'un rapport de synthèse, qui pourrait être annexé à l'avis proprement dit de la CLI, après avoir reçu l'aval de cette dernière.
9. Point sur l'enquête publique – Le Comité consultatif a constaté qu'il y avait peu de participation à l'enquête publique par consultation du dossier en mairie ou par entretien avec les commissaires enquêteurs. Cette faiblesse de la participation populaire peut s'expliquer par un certain nombre de facteurs comme la complexité technique du dossier, la limitation du champ géographique de l'enquête aux environs de la centrale, la confiance des populations directement concernées en leurs élus pour exprimer des avis motivés, l'absence de débat préalable motivant les populations.
10. Il a été relevé à cet égard que la répartition des tâches entre la CLI et la préfecture était telle, que la première n'avait guère de moyens d'influencer sur la manière dont l'enquête était conduite, et que la quasi coïncidence entre la création de la CLI et le début du processus devant amener au démantèlement n'avait pas permis notamment aux membres de la CLI du collège des élus de se familiariser suffisamment avec le dossier pour jouer efficacement un rôle de relais de l'information auprès des populations.
11. Cette absence de flexibilité dans les délais a été considérée comme regrettable, dans la mesure où la réunion publique du 14 octobre a montré que, lorsque des interrogations étaient soulevées, l'apport de réponses techniques précises arrêtaient net la polémique.
12. Il a également été constaté que la mise en ligne de la FAQ réalisée à l'incitation du Comité consultatif contribuerait à l'information préalable du public susceptible de participer à l'enquête, tout comme la mise à disposition directe, sur le site de la Gazette de Brennilis, des Résumés non techniques du dossier – ainsi

d'ailleurs que de toutes les pièces du dossier dès le début de la procédure d'enquête et d'un lien direct vers la pétition³ des Associations aux Commissaires enquêteurs.

13. Il est possible que la CLI ne se soit pas préoccupé suffisamment des moyens qu'elle pouvait mettre en œuvre pour contribuer de manière large à l'information des populations. A cet égard, la tenue d'une seule réunion publique peut être vue comme insuffisante – et l'on peut regretter que le recours à des moyens de communication de masse comme la télévision régionale qui aurait pu organiser un débat avec un public représentatif, ou l'organisation d'échanges en direct avec la collectivité des internautes n'ait pas été envisagée. Il est significatif d'une certaine difficulté de la CLI à bien appréhender son rôle d'information que le Groupe de travail ad hoc n'ait mobilisé que très peu de membres à l'exception des élus de Brennilis et Loqueffret.
14. Certains participants ont rappelé à cet égard leur opinion que le manque de moyens matériels pour le fonctionnement de la CLI au regard de ce dont disposent les autres structures constituées auprès d'INB, son absence d'ouverture au public, et la fin de non recevoir du président à la constitution de la Commission en structure associative, constituaient autant d'éléments négatifs pour la crédibilité de la CLI, et pour l'efficacité de sa contribution à l'implication du public dans le processus décisionnel.
15. Les participants ont pris note de ce que les Commissaires enquêteurs envisageaient la tenue d'une réunion publique, et se sont félicités de cette possibilité. Ils ont noté cependant que pour un dossier tel que celui du démantèlement, dont les enjeux dépassent très largement le cadre local, la forme très conventionnelle et localisée des enquêtes publiques apparaissait comme obsolète.
16. Les participants ont par ailleurs noté que la mission de la CLI n'était pas limitée, tant s'en faut, à la formulation d'un avis sur le dossier de démantèlement, puisqu'elle est chargée « d'assurer une mission générale de suivi, d'information et de concertation (...) pour ce qui concerne les installations du site ». Quelles que soient les difficultés constatées dans la phase actuelle, et notamment celles liées au caractère précipité des événements, la CLI disposera par la suite du temps nécessaire pour rectifier le tir, et jouer pleinement son rôle auprès des populations locales.
17. Préparation de l'avis du Conseil municipal de Brennilis – Les participants ont été informés de la pétition de principe retenue par le Conseil municipal de Brennilis lors de sa séance du 18 septembre, selon laquelle *« son apport pourrait toucher essentiellement les aspects économiques et sociaux ainsi que la transparence et l'accessibilité à des données techniques compréhensibles, plutôt que les détails d'un débat scientifique auquel la plupart de ses membres sinon tous ne sont pas formés »*.
18. Dans ce contexte, les membres du Comité consultatif ont considéré que l'avis du Conseil municipal de Brennilis sur le dossier démantèlement pourrait a priori être structuré autour des points suivants :

³ Quelque 3700 signatures au soir du 6 novembre, dont la grande majorité hors zone de conduite de l'enquête publique.

- Pour accompagner efficacement le démantèlement, la CLI devrait disposer des moyens de son action, ce qui passe par un renforcement de ses capacités financières et une autonomie accrue par le biais d'un statut associatif tel que prévu par les textes.
- L'option de démantèlement par rapport à celle du confinement devrait être davantage étayée, et le dossier devrait notamment clairement expliciter pourquoi, de l'avis des proposant, le confinement n'est pas une solution envisageable.
- Le dossier devrait préciser quel sera l'état de restitution du site une fois terminées les opérations de démantèlement, notamment pour ce qui concerne le niveau de décontamination.
- Le dossier devrait spécifier quelles mesures l'exploitant envisage d'utiliser pour remettre à la collectivité un site propre à une utilisation économique et sociale normale.
- Le dossier devrait contenir des engagements sur la manière dont la conduite des opérations privilégiera l'emploi des ressources matérielles et humaines locales, y compris sous forme de conditionnalités mises à la passation de marchés et à la sous-traitance.
- Le dossier devrait situer le démantèlement dans le cadre plus général de la présence industrielle de l'exploitant sur le site des Monts d'Arrée, y compris les projets à moyen terme concernant les turbines à combustion – pour lesquelles des opérations de renouvellement peuvent résulter soit d'appels d'offres lancés par RTE (Réseau de transport d'Électricité) soit d'initiatives prises par EDF.
- Le dossier devrait contenir des précisions sur les engagements financiers à long terme de l'exploitant pour soutenir les collectivités locales de première ligne affectées par ses décisions (Brennilis, Loqueffret et par leur truchement la CCYE).
- Le dossier devrait prévoir la création, peut-être au sein de la CLI, d'une structure de proximité permettant la concertation entre l'exploitant, l'opérateur principal du démantèlement, les élus, les forces vives et les populations de première ligne, ou demander au Comité consultatif Centrale nucléaire de jouer ce rôle d'interface.

19. En conclusion, le Président a remercié les participants pour la qualité de leurs contributions, et pour l'excellente ambiance ayant présidé à la réunion. Il a été noté que, les deux prochaines réunions de la CLI étant assez proches l'une de l'autre – les 13 et 27 novembre – il ne serait pas forcément possible de convoquer une autre réunion du Comité consultatif entre ces deux dates.

Jean-Victor Gruat, 6 novembre 2009.